

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 09 août 2018 à 20h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Josiane Charron, Claude Joubert et François Clermont.

Absences motivées : Sylvain Bourque, Jean-Yves Pagé, Gabriel Brousseau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

François Clermont agissant au titre de secrétaire pour l'assemblée extraordinaire.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution :
  - 4.1 Octroi du contrat d'excavation pour les travaux de réfections de la route 148
  - 4.2 Octroi du contrat de pavage pour les travaux de réfections de la route 148
5. Levée de l'assemblée

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h05.

**2018-08-192**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Josiane Charon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2018-08-193**

**Octroi du contrat d'excavation pour les travaux de réfections de la route 148**

CONSIDÉRANT que trois invitations ont été faites pour les travaux de réfection de la 148, soit une à l'entrepreneur Karl Marcotte Excavation, une à Séguin Lafleur Inc., et une dernière à Pelle O'Max;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été présentée au conseil par l'entrepreneur Karl Marcotte excavation;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée est détaillée et conforme aux attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Josiane Charron et résolu;

Province de Québec  
Municipalité de Fassett

QUE le conseil désire retenir la soumission présentée par la firme Karl Marcotte Excavation.

Adopté à l'unanimité.

**2018-08-194**

**Octroi du contrat de pavage pour les travaux de réfections de la route 148**

CONSIDÉRANT que deux invitations ont été faites pour les travaux d'asphaltage, suite aux travaux de réfection de la 148, soit une à l'entrepreneur Pavage RF et une à Asphalte Raymond;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Pavage RF 350.00 plus taxes / la tonne

Raymond Asphalte 243.65 plus taxes / la tonne

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Raymond Asphalte avantage la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil souhaite donner le contrat pour les travaux d'asphaltage à l'entrepreneur Asphalte Raymond.

Adopté à l'unanimité.

**2018-08-195**

**Levée de l'assemblée**

20h45 Il est proposé par Claude Joubert et résolu que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
**Éric Trépanier**  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
**François Clermont**  
Secrétaire